

Le CDI est un lieu de travail, de recherches et d'échanges, accessible tous les jours aux élèves, aux enseignants, et à l'ensemble des personnels qui travaillent au lycée.

Les différents espaces dans le CDI



Que pouvez-vous faire au CDI ?



Lire des romans, des bandes dessinées, des mangas.

Mais aussi des ouvrages sur les spécialités du lycée : sanitaire et social, ébénisterie, menuiserie, etc...

■ Lire la presse et vous informer :

La presse régionale, mais aussi des revues...

Quelques exemples des abonnements que vous pouvez trouver au CDI :



La recherche documentaire



Comment trouver un livre ou un document ?

Utilisez le moteur de recherche **e-sidoc** sur votre page personnelle du réseau.

E-sidoc est le catalogue en ligne du CDI. Vous pouvez rechercher des documents par titre, auteur ou thème. Notez la cote et retrouvez le dans le rayon du CDI.



Les fictions (romans, contes, pièces de théâtre et poésies) sont classées par **ordre alphabétique du nom de l'auteur**

Les livres documentaires sont classés par **sujets** :

| | |
|--------------------|--|
| 000 | Généralités, dictionnaires |
| 100 | Philosophie |
| 200 | Religion |
| 300 | Sciences sociales |
| 400 | Langues |
| 500 | Sciences de la nature |
| 600 | Technique (sciences appliquées) |
| 700 | Les arts |
| 800 | Littérature |
| 900 | Géographie, histoire... |
| Conditions de prêt | |

3 livres pour 3 semaines

Vous pouvez emprunter jusqu'à trois documents : tous les périodiques (sauf le dernier en présentation) et tous les livres pour une période de trois semaines renouvelables.

Les usuels (encyclopédies, dictionnaires), les **bandes dessinées** et les **mangas** ne sont pas empruntables.

N'hésitez pas à consulter le documentaliste pour prolonger vos prêts.
Les documents égarés ou détériorés devront être remplacés ou remboursés.

L'espace orientation



La documentation ONISEP donne des informations sur tous les métiers et les formations. Ces informations sont rangées dans des casiers AUTODOC. Vous pouvez compléter vos recherches en allant sur le site internet de l'ONISEP : www.onisep.fr.

Les règles de vie du CDI

■ Le CDI est un centre de ressources et un lieu de travail. Ce n'est ni une permanence, ni une salle de détente (les bavardages sont interdits).

■ La nourriture, les boissons, le mp3, le téléphone portable sont interdits.

■ On respecte le matériel. Toute dégradation de matériel ou de documents sera sanctionnée.

■ On range les documents à leur place en pensant aux autres utilisateurs.

■ On se déplace avec calme et dans le silence, on chuchote.

■ La consultation sur internet est réservée à la recherche documentaire (pas de réseau social, ni de jeu en ligne). La charte informatique du Lycée s'applique aussi au CDI

■ On demande au documentaliste l'autorisation d'imprimer un document.

[Retour au CDI](#)

[Retour haut de page](#)